

3.5.166 - SAPOLL

Sauvons nos pollinisateurs - Plan d'action transfrontalier pour les pollinisateurs sauvages

1. OPERATEUR CHEF DE FILE

Université de Mons

Code postal : 7000

Ville : MONS

Pays : Belgique

2. OPERATEURS ET BUDGET

| OPERATEURS | VERSANT | BUDGET TOTAL | FEDER |
|---|-----------|-----------------------|-----------------------|
| Université de Mons | WA | 690 718,77 EUR | 345 359,38 EUR |
| DEMNA | WA | OP associé | OP associé |
| Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais | FR | 324 154,87 EUR | 162 077,43 EUR |
| EDEN 62 | FR | 197 989,41 EUR | 98 994,70 EUR |
| ULg Gx-ABT UR Biodiversité et Paysages | WA | 181 998,38 EUR | 90 999,19 EUR |
| Conseil Départemental du Pas-de-Calais | FR | 299 231,28 EUR | 149 615,64 EUR |
| Groupe Ornithologique et naturaliste du Nord-Pas-de-Calais | FR | 88 615,35 EUR | 44 307,67 EUR |
| Natagora | WA | 309 908,76 EUR | 154 954,38 EUR |
| NATUURPUNT Studie vzw | VL | 306 763,03 EUR | 153 381,51 EUR |
| Office pour les Insectes et leur Environnement (OPIE) | FR | OP associé | OP associé |
| Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie | FR | OP associé | OP associé |
| Université de Lille 1 - Unité Evolution Ecologie et Paleontologie (EEP) | FR | OP associé | OP associé |
| Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne | FR | OP associé | OP associé |

| | | | |
|-------|--|------------------|------------------|
| TOTAL | | 2 399 379,85 EUR | 1 199 689,90 EUR |
|-------|--|------------------|------------------|

3. RESUME

Les pollinisateurs sauvages de la zone transfrontalière France-Wallonie-Vlaanderen représentent une ressource précieuse mais fortement menacée. Pour protéger ces pollinisateurs, il est essentiel de mettre en place une organisation transfrontalière qui permette de mener des actions coordonnées et de bénéficier des synergies entre régions. En effet, des actions isolées de part et d'autre de la frontière ont peu de chances d'aboutir à la gestion durable de cette ressource indispensable. L'enjeu est grand, car les pollinisateurs sauvages, c'est-à-dire les abeilles sauvages, les syrphes et les papillons, sont essentiels au maintien de l'agriculture et des écosystèmes dans nos régions.

Afin de relever ce défi, le projet SAPOLL initie la mise en place, avec les acteurs de Wallonie, de Flandre et du nord de la France, d'un plan d'action transfrontalier en faveur des pollinisateurs sauvages. Ce plan se veut l'initiateur d'actions en faveur des pollinisateurs, en apportant le contexte scientifique, didactique et appliqué nécessaire à chacun, qu'il s'agisse de citoyens, de décideurs, d'entrepreneurs ou de gestionnaires d'espaces. Il se veut aussi adapté au contexte régional de chaque versant. Co-construit avec les acteurs du territoire transfrontalier, le plan d'action expose les enjeux et objectifs pour la région transfrontalière, ainsi que les actions et tâches à mettre en place pour la sauvegarde des pollinisateurs. Le projet SAPOLL organise aussi la réalisation d'activités complémentaires au plan d'action transfrontalier et nécessaires à sa mise en place et à sa réussite. Ces actions visent notamment à l'homogénéisation et au partage de compétences sur le territoire transfrontalier, où les connaissances scientifiques, l'expérience en matière de sensibilisation, et les compétences naturalistes sont fortement disparates.

- Sensibilisation du grand public: des actions de communication, de sensibilisation et de sciences participatives sont menées afin d'avertir un public aussi large que possible du problème de déclin des pollinisateurs sauvages.
- Mobilisation des réseaux d'observateurs: le tissu naturaliste transfrontalier est interconnecté et homogénéisé au travers de groupes de travail et de formations.
- Suivi scientifique des pollinisateurs sauvages: le suivi des pollinisateurs sur l'ensemble du territoire transfrontalier sera réalisé. Les zones d'importance pour les pollinisateurs et pour le service de pollinisation seront délimitées.

4. DATE DE DÉBUT ET DE FIN DU PROJET

Date de début : 01/01/2016

Date de fin : 31/12/2019

5. DÉNOMINATION DE LA CATÉGORIE D'INTERVENTION

Protection et amélioration de la biodiversité, protection de la nature et infrastructure verte

6. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR

17 mai 2016